

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MAI 2014

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 21 mai 2014 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 16 mai 2014.

Etaient présents: MM et Mmes les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Mireille CARQUIGNY, Philippe PLOYER, Laurent BAILLY, Christine BESOMBE JOLLY, Corinne BLAISE, Daniel BEY, Colette CHAPUIS, Mireille KAMMERLOCHER, Pascale ROUX, Marie-Hélène DUROCQ, Danièle TARTRAT.

Absents excusés et représentés Serge DIZAMBOURG donne pouvoir à Mireille CARQUIGNY
Laurent GARCIA donne pouvoir à Pascale ROUX

Secrétaire de séance : Colette CHAPUIS

Administration : Martine SONNET

Le compte-rendu de la séance du 28 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Le conseil municipal détermine la liste concernant :

Les titulaires :

Agnès LAPLAZA	Colette GRISOT
Mireille CARQUIGNY	Serge DIZAMBOURG
Laurent GARCIA	Patrice MARTIN
Bruno DIETRE	Denis VAUCHEY
Corinne BLAISE	Daniel BEY
Annie PAILLET	Gérard COURBEY (domicilié à Velet ; forain)

Les suppléants :

Philippe PLOYER	Marcel ROTH
Mireille KAMMERLOCHER	Bertrand PECHINEY
Laurent KONETZKI	Jean-Luc ROUX
Thierry GENIN	Christine BESOMBE
Monique CHAMPY	Laurent BAILLY
Colette CHAPUIS	Rémi ROUX (domicilié à Velet, forain)

RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'organiser les activités concernant les rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de regrouper les activités sur une demie journée qui sera fixée lors du conseil d'école.

SUBVENTION POUR LE SOUVENIR FRANCAIS

Le Maire propose d'attribuer une subvention au souvenir français.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal est d'accord d'allouer 50 € de subvention au souvenir français.

OCCUPATION ET TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES

Le Maire se trouve fréquemment confronté au problème d'emplacement demandé par les concessionnaires parfois dans l'urgence. Il souhaite revoir les durées des concessions funéraires. Les membres du conseil municipal proposent aussi une révision des tarifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal réglemente l'occupation du cimetière et décide :

*de réserver les emplacements disponibles et non aménagés pour les caveaux à utilisation immédiate

*d'entamer les procédures d'extension du cimetière

*de supprimer les concessions perpétuelles à partir de ce jour.

*d'envisager de nouveaux tarifs et de créer 2 sortes de concessions funéraires, soit 30 € pour les trentenaires et 50 € pour les cinquantenaires.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire de signer les documents se rapportant à la procédure d'extension

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal du projet du comité des fêtes concernant la fête de la musique. Pour son bon déroulement il prend l'arrêté nécessaire pour la circulation et délivre l'autorisation de buvette ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h07

Le Maire, Yvan GUIGNOT